

La CGT FERC Sup reste opposée à l'évaluation individuelle des enseignant·es-chercheur·ses (EC), rebaptisée « suivi de carrière ».

---

**Elle appelle les sections CNU à refuser de le mettre en œuvre.**

Pour rappel, en 2009, le gouvernement en place avait tenté d'imposer l'évaluation individuelles des EC et la modulation de leur service d'enseignement. Ces deux dispositifs sont des outils managériaux visant au contrôle des EC et à la gestion de la masse salariale (voir notre analyse sur <http://cgt.fercsup.net/spip.php?article3511> et un rappel historique de notre lutte sur <http://cgt.fercsup.net/spip.php?article3365>).

L'opposition de la communauté universitaire a permis de repousser globalement le « suivi / contrôle de carrière » jusqu'à présent.

**► Campagne suivi de carrière 2019**

Malgré cette opposition, le ministère et la CPU (Conférence des président·es d'universités) s'entêtent et une nouvelle campagne de « suivi / contrôle de carrière » a été imposée cette année : pour 2019, l'application ALYA (Galaxie) est ouverte jusqu'au 25 avril 2019 (16h00).

Selon les établissements, il n'y a que certaines sections CNU qui sont concernées. Le « suivi / contrôle de carrière » ne concerne que :

- les collègues nommés depuis plus de 5 ans dans le corps (date de nomination avant le 1er janvier 2014),
- celles et ceux qui partent à la retraite dans plus de 4 ans (agent·es âgés de moins de 62 ans en 2019)
- et qui n'ont pas bénéficié d'un avancement de grade dans les 5 dernières années (2014-2018).
- Ne sont pas concernés, les enseignant·es-chercheur·es qui ont bénéficié d'un avis du CNU en 2018.

**► Résistance des sections**

Depuis 2015, la moitié des sections Conseil national des universités (CNU) refusent de le mettre en œuvre (comme les section 04, 14, 17, 19, 25, 26...) ou ne le réalisent que sur la base du volontariat (comme la 27 par exemple). Se renseigner auprès de vos sections.

**La CGT FERC Sup :**

- appelle les sections CNU à refuser de mettre en œuvre le « suivi / contrôle de carrière » ;
- appelle les EC à faire pression sur leurs sections CNU et à s'opposer collectivement à cette évaluation individuelle.

Dans le cadre de son attaque contre la Fonction publique, le gouvernement veut vider de leur substance les Commissions Administratives Paritaires (CAP), qui concernent les fonctionnaires hormis les EC. Le CNU, instance nationale composée pour 2/3 d'élus·es, est régulièrement menacé.

**La CGT FERC Sup réaffirme son attachement au CNU et à ses attributions en matière de qualification, de promotion et de gestion des carrières des enseignant·e-s-chercheur·e-s.**

Les co-secrétaires de Ferc Sup CGT

Nathalie Gaudard et Solveig Langen